

Rapport moral Apeel (2013-2014)

Au moment de faire le bilan et de trouver les mots qui pourraient décrire l'année qui vient de s'écouler, trois qualificatifs s'imposent à moi : riche, intense et contrastée.

Une année riche car pleine de nouvelles énergies de par la constitution du nouveau bureau de l'Apeel lors de la dernière AG. Ce fut une année pleine d'initiatives constructives pour l'association que ce soit sur le plan de la communication ou sur l'éthique prégnante dans les différentes actions engagées (tri du papier, collecte en vue de recyclage d'ustensiles d'écritures, tombola éthique et locale, l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique lors de nos préparations culinaires etc...). Enfin une année pleine de rencontres et d'échanges avec les parents qui se sont joints à nous et ont participé aux réunions ou bien sont venus partager un moment pendant les ateliers fruits déguisés ou la préparation des crêpes à la marpa pour le carnaval.

Au final une quarantaine de familles ont adhéré à l'association soit près du double de l'année précédente.

Une année intense: D'une part, l'Apeel avait besoin d'un nouvel élan. Ainsi nous avons oeuvré pour que l'Apeel soit présente régulièrement lors de manifestations publiques et pour multiplier les actions avec d'autres associations comme par exemple avec Atout jeune famille. L'association a également redoublé d'efforts pour la communication avec les familles via les mots dans les cahiers ou bien grâce au blog de l'Apeel créé et géré par une maman bénévole.

Toutes ces actions n'ont pas rapporté grand chose sur le plan financier mais finalement nous y avons gagné ces autres « petites » choses difficilement quantifiables et tellement importantes: une visibilité, une transparence, de la convivialité, de l'enthousiasme et des encouragements à continuer dans cette voie.

D'autre part, cette année a vu l'élaboration de la nouvelle organisation scolaire et périscolaire. Une année de chantier, de travaux, de réflexions, de débats, de réunions tardives, pour les parents qui sont concernés directement par ces changements parce qu'ils touchent toutes les familles et parce que les parents (par l'élection des délégués) font légalement partie intégrante de la communauté éducative (conseil d'école).

C'est justement ce dernier point qui marque le contraste entre le bilan positif des engagements et des actions menées par l'Apeel pour l'année 2013/2014 (cf: bilan des activités) et le constat d'échec d'une grande partie des parents délégués en ce qui concerne la préparation des nouveaux rythmes scolaires et périscolaires.

Certains parents d'élèves délégués, ont souffert d'un manque de considération, voir d'un réel mépris, et n'ont pas réussi à faire valoir la présence légitime ainsi que les nombreuses propositions des parents dans un débat qui finalement n'a pas eu lieu.

Les parents d'élèves n'ont eu de cesse de solliciter des rencontres, des débats, des forums de travaux et de réflexions pour réfléchir ensemble à toutes les problématiques que l'application de la réforme obligent. En vain.

Le positionnement des parents d'élèves, engagé, dynamique et constructif a d'autant révélé le manque de concertation et de réflexion collective sur la politique éducative dans ce village ainsi que le manque de moyens mis en oeuvre.

Au lieu d'être considérés comme des interlocuteurs privilégiés pour ce qui concerne la vie quotidienne de nos enfants, les parents d'élèves ont été rejetés, étiquetés, stigmatisés comme étant des agitateurs publics dont le seul but était de critiquer pour critiquer à des fins dites politiques et ce malgré des arguments portés par des spécialistes de la petite enfance et des rythmes de l'enfant.

Cette année qui démarre va voir, l'expérimentation de la nouvelle organisation, et la mise en œuvre des choix qui ont été fait par notre commune pour nos enfants.

Une première évaluation de cette organisation est prévue vers la fin du trimestre impliquant tous les acteurs de la communauté éducative dont les parents d'élèves font partie intégrante.

Par ailleurs le service jeunesse de la commune doit initier les travaux de réflexion et de concertation pour l'élaboration du futur PEDT (Projet éducatif territorial voir l'annexe).

J'invite donc les parents d'élèves à prendre leur place, à rester attentifs et imaginatifs pour continuer une démarche de réflexions et de propositions constructives dans l'intérêt de tous et plus particulièrement des enfants.

J'invite les parents d'élèves à continuer les efforts de communication, de pédagogie et à cultiver la convivialité pour toucher encore plus largement les familles, et pour mobiliser des forces de soutien au besoin.

J'invite l'Apeel à réfléchir concrètement à une organisation interne qui soit gérable et soutenable par ces membres actifs; par exemple en créant des sous commissions dans un Conseil d'Administration élargi aux délégués parents (commission « animations-récolte de fonds » / com° « conseil d'école-délégués » / com° « communication blog »).

Pour finir, je tiens à célébrer la cohésion et l'implication du bureau de cette année, en remerciant chaleureusement chacune pour la confiance, le temps et l'enthousiasme qui ont été partagés.

Je remercie également tous les parents qui de près ou de loin nous ont soutenues et apporté leur aide.

Sara Brenier (présidente de l'Apeel).

Annexe: http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

« « Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, de l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'état concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.à l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

(...)

I - Les objectifs et les principes

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'état concernées (...), les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole (...), ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui » ».